

DECISION DU PRESIDENT.CA 0111-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de la Direction du Développement Numérique

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs de la Direction du Développement Numérique pour la location mensuelle de baies dans le Datacenter.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 26 novembre 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier **UISMAN**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **03 décembre 2018**

DAGJI - CI

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			
	DDN			
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
Tarif de location, par mois, pour une baie dans le datacenter	500€HT	9032	Dans ce cadre de la construction du Datacenter, l'UA proposera une convention de location avec chaque partenaire	
Tarif de location, par mois, pour une demi-baie dans le datacenter	250€HT	9032	Dans ce cadre de la construction du Datacenter, l'UA proposera une convention de location avec chaque partenaire	

Le Directeur du Développement du Numérique

Pierre SAULUE

Le 23/11/18

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Date compte rendu CA
	Montant	Centre financier	
	DDN		
Nom de l'association ou de la société savante			
Tarif de location, par mois, pour une baie dans le datacenter	500€HT	9032	Dans ce cadre de la construction du Datacenter, l'UA proposera une convention de location avec chaque partenaire
Tarif de location, par mois, pour une demi-baie dans le datacenter	250€HT	9032	Dans ce cadre de la construction du Datacenter, l'UA proposera une convention de location avec chaque partenaire

Le Directeur du Développement du Numérique



Pierre SAULUE

le 23/11/18